# DEPARTEMENT DES LANDES ARRONDISSEMENT DE DAX COMMUNE DE GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

**Conseillers en fonction: 15** 

Conseillers présents et représentés : 12

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 février 2019 à 20h30

Sous la présidence de M. André CAZAUX, Maire

Membres présents: DUGENE Isabelle, DURAND Christiane, MARQUEVIELLE Régine, ROUDAUT Patricia, SOTERAS Sylvie, BRUNAUD Gérard, CASTETS Jean-Marc, DANSAUT Didier, DELMARTY Jean-Michel, FARTHOUAT Jean-Luc, FEIGNA Jean-Pierre

<u>Etaient excusés</u>: LASSALLE Solange, LABERNEDE Patrice, SAINT-GERMAIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : FEIGNA Jean-Pierre

Date de convocation : 6 février 2019

# > APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

# CLASSEMENT DE LA PARCELLE PRIVEE DU LOTISSEMENT PEILLAOU DANS LE DOMAINE PUBLIC

La parcelle cadastrée C 750 d'une superficie de 2 819 m² constituant le chemin de Peillaou, voirie et espaces communs du lotissement « Lagraulet » appartient au domaine privé alors qu'elle est ouverte à la circulation publique.

Afin de réaliser l'entretien de l'éclairage du lotissement, le SYDEC demande de régulariser cette situation.

Un dossier a été constitué auprès de Maître Gaymard en février 2017 pour réaliser le transfert de propriété, sans suite à ce jour.

Il est donc décidé de contacter le notaire pour finaliser le dossier.

#### MODIFICATION DU MARCHE « REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE »

Monsieur le Maire rappelle un avenant au marché réhabilitation de l'ancien presbytère en centre médical :

Lot 6-Menuiseries extérieures aluminium : entreprise Delmon
 Modification de marché n°1 + 1 838 € HT

L'ordre de service n°4 du 24/01/2019 précise que ces travaux n'ont pas été réalisés.

S'ensuit la modification de marché n°3 :

	HT	TTC
Marché de base	51 068.59	61 282.31
Modification de marché n°1		
DPGF du 24/10/2016	1 838.00	2 205.60
Devis du 27/10/2016	2 309.00	2 770.80
Modification de marché n°2	370.00	444.60
Modification de marché n°3	- 1 838.00	- 2 205.60
Montant des travaux	53 747.59	64 497.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide la modification de marché n°3 présentée et charge Monsieur le Maire de signer le document.

DCM 2019 01 : Réception en préfecture le 19/02/2019

#### > TELEALARME

Depuis la dissolution du CCAS en mars 2016, la commune assure la gestion du téléalarme : inscriptions, radiations et facturation du service aux divers usagers.

La première année d'utilisation est prise en charge par la commune, à savoir 12 mois à compter de la date d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents est favorable au maintien de la prise en charge d'un an à compter de la date d'installation.

DCM 2019 02 : Réception en préfecture le 19/02/2019

#### > DEVIS TRONÇONNEUSE

J.M. Delmarty présente 2 devis de tronçonneuses.

A la demande de Monsieur le Maire, un 3<sup>ème</sup> devis devra être présenté lors de la prochaine réunion pour prendre une décision.

#### > VOIRIE

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise TTL pour la réfection des chemins communaux du Soulé et de Mouréou (attenant au chemin des Blockhaus) pour un montant de 4 830 € TTC.

Après discussion, l'ensemble des membres présents valide le devis présenté.

- J.M. Castets souligne que plusieurs chemins nécessitent un curage des fossés. Il est nécessaire de relever les travaux indispensables à effectuer au plus vite.
- R. Marquevielle précise que le chemin de Beryeroun est également en mauvais état.

Pour faire suite à la sécurisation de l'abri bus CD 32, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise TTL pour l'aménagement d'un chemin empierré et protégé entre l'abri bus et la route de Castagnet d'un montant de 4 504.50 € TTC.

Après discussion, compte tenu de l'urgence de la situation, l'ensemble des membres présents valide le devis présenté.

C. Durand signale qu'elle s'est faite interpeler sur la signalisation de la vitesse dans le bourg.

En effet, il a été constaté une alternance des panneaux 30 et 50.

J.M. Delmarty est chargé de se rapprocher des services du département pour revoir cette signalétique à l'entrée du bourg et devant l'école primaire et maternelle afin de sécuriser cet espace.

#### SOURCE DU BUCCURRON

J.P. Feigna précise qu'à la suite d'une 2<sup>ème</sup> analyse de l'eau effectuée par le laboratoire de Bordeaux, des salissures ont été encore détectées.

Il est donc urgent de procéder à un nettoyage complet du forage sur les 251 mètres. L'entreprise Hydro assistance de Hinx, seul spécialiste dans la région va effectuer ce nettoyage dans les tous prochains jours. Une nouvelle analyse s'en suivra.

#### **➢** ECOLES

- P. Roudaut relate la réunion du RPI et liste les diverses demandes des parents d'élèves :
  - mettre les menus cantine sur le site internet de la commune
  - consulter plusieurs prestataires pour la confection des repas
- D. Dansaut propose que quelques parents viennent déjeuner à la cantine en attendant la consultation des divers prestataires.
  - problèmes pour croiser le bus Route de Taillade

Il est proposé de demander aux propriétaires de tailler les arbres. Un point sera fait avec M. Masse, responsable de la voirie à la Communauté des Communes.

- revoir les tarifs de garderie
- Tarifs garderie

Suite à divers demandes des parents d'élèves, la commission « Ecole » s'est réunie afin de discuter des tarifs garderie.

Les membres de la commission ont constaté que le tarif à la semaine ne convient pas aux familles et proposent donc un tarif journalier de 1€ / enfant.

# Après discussion,

# LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents, DECIDE :

- d'appliquer un tarif forfaitaire de 1€ par jour par enfant, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, dans les garderies des écoles primaire et maternelle.

# DCM 2019\_03 : Réception en préfecture le 19/02/2019

Mur de clôture

Le mur de clôture de l'école maternelle côté Sombrun s'est effondré.

Il est décidé de contacter un architecte afin d'évaluer les travaux car c'est un mur de soutènement.

D. Dansaut souligne que le mercredi midi, la sortie de l'école primaire est dangereuse surtout quand le bus arrive. Les parkings sont saturés et les parents ne peuvent stationner pour récupérer leurs enfants. Il propose qu'un employé communal viennent faire la circulation pendant un quart d'heure et de matérialiser le parking uniquement pour les voitures afin que les camions se garent derrière les arènes. Les membres présents sont majoritairement favorables.

J.M. Castets n'est pas favorable pour la matérialisation du parking car perte de place. Il propose plutôt d'aménager le parking devant l'ancienne maison de retraite pour augmenter le nombre de places.

#### RESSOURCES HUMAINES

Suite à l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe à l'école primaire, les agents des services dépassent leurs quotas d'heures.

Il est donc décidé de transférer aux cantonniers la distribution de la vaisselle et le passage de la machine dans les salles effectués à ce jour par Fabienne Farthouat afin de réduire le nombre d'heures complémentaires de cette dernière.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES

J.P. Feigna fait lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Terres de Chalosse qui relate la loi n°2018-702 du 3 août 2018 portant sur la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et précise qu'un travail juridique et administratif lourd est à prévoir pour effectuer ce transfert.

#### Après discussion,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

Décide de reporter la date du transfert obligatoire de ces 2 compétences, conformément à la loi précitée.

DCM 2019\_04 : Réception en préfecture le 19/02/2019

#### ➢ PLUI

L'avancement des travaux sur le PLUI est évoqué en détail dans la présentation du diaporama prévu pour la réunion publique du 17 février prochain.

#### > DEMANDE DU DGB : PARQUET DEMONTABLE

Monsieur le Maire rappelle la proposition du DGB 40 concernant l'achat d'un parquet démontable qui pourrait être installé tant dans la salle polyvalente que dans les arènes.

Ce parquet haut de gamme arrive de l'équipe du Mans et est proposé à 20 000 €.

# Après discussion,

# LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents :

- Est favorable à l'achat du parquet démontable pour un montant de 20 000 €
- Charge Monsieur le Maire de prévoir cette somme au budget primitif 2019 et de signer tout document nécessaire à cette transaction
- I. Dugène relate le problème du panneau endommagé lors du match de basket du week-end précédent.
- D. Dansaut précise que les câbles doivent être vérifiés tous les ans par une entreprise agréée qui doit délivrer un certificat de conformité. R. Marquevielle ajoute que ce point a déjà été évoqué l'an dernier, toutes les installations sportives sont soumises à contrôles (norme AFNOR).

Il est donc décidé de faire le nécessaire pour effectuer tous les contrôles de conformité tant pour les panneaux suspendus que pour les câblages de la toiture des arènes.

DCM 2019\_05 : Réception en préfecture le 19/02/2019

#### > REUNION PUBLIQUE

J.P. Feigna présente le diaporama prévu pour la réunion publique du 17 février et prend note des observations de chacun pour y apporter les modifications demandées.

## > QUESTIONS DIVERSES

#### Téléthon

Monsieur le Maire fait lecture du bilan financier du Téléthon 2018 : la somme de 2 272 € a été versé à l'AFM Téléthon.

#### • Peña Gamardaise

I. Dugène relate la réunion avec la Peña Gamardaise au cours de laquelle il a été demandé un aménagement des arènes pour la sortie des taureaux et le numérotage des places.

Il est décidé de demander des devis pour le numérotage des places et de voir les employés municipaux pour l'aménagement des arènes.

Il est fait remarquer que Florian Piet, en contrat depuis janvier, donne entière satisfaction et sa polyvalence est très apprécié.

# • Réserve incendie EHPAD du Louts

D. Dansaut demande où en est la mise à disposition de la réserve incendie de l'EHPAD du Louts.

Il lui est répondu que la Communauté de Communes n'a pas encore envoyé la convention de mise à disposition pour signature.

# Ordre du jour

- Approbation PV réunion du 21 décembre 2018
- o Classement de la parcelle privée du lotissement Peillaou dans le domaine public
- o Modification de marché « réhabilitation de l'ancien presbytère »
- o Téléalarme
- o Devis tronçonneuse
- Voirie : réfection chemins communaux, aménagement abri bus Rte de Castagnet
- o Source du Buccurron
- o Ecoles : tarifs garderie, mur de clôture...
- o Ressources humaines : révision planning agents
- O Communauté de communes : transfert de compétences eau et assainissement...
- o PLUI
- O Demande du DGB 40 : parquet
- o Réunion publique
- Questions diverses

NOM – Prénom	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
CAZAUX André	Maire	
DUGENE Isabelle	1 <sup>ère</sup> adjointe	
FEIGNA Jean-Pierre	2 <sup>ème</sup> adjoint	
DELMARTY Jean-Michel	3 <sup>ème</sup> adjoint	
LABERNEDE Patrice	Conseiller municipal	Excusé
LASSALLE Solange	Conseiller municipal	Excusée
SAINT-GERMAIN Jean-Claude	Conseiller municipal	Excusé
DURAND Christiane	Conseiller municipal	
MARQUEVIELLE Régine	Conseiller municipal	
FARTHOUAT Jean-Luc	Conseiller municipal	
SOTERAS Sylvie	Conseiller municipal	
CASTETS Jean-Marc	Conseiller municipal	
ROUDAUT Patricia	Conseiller municipal	
BRUNAUD Gérard	Conseiller municipal	
DANSAUT Didier	Conseiller municipal	